



## Un 1<sup>er</sup> mai unitaire à dimension européenne pour le progrès social

*Le 1<sup>er</sup> mai, journée de solidarité internationale des travailleurs, aura cette année une dimension européenne particulière.*

*Communiqué commun  
CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA  
Paris, le 16 avril 2015*

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et de réformes, réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

Il faut stopper ces politiques et investir pour des emplois de qualité et une croissance tenant compte des impératifs de développement durable.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé de faire du 1<sup>er</sup> mai une journée de mobilisation unitaire et convergente des salarié-es, retraité-es et des chômeur-es partout en Europe.

Les organisations syndicales françaises affiliées ou non à la CES, CGT, FSU, Solidaires et Unsa, réunies le 15 avril 2015, appellent à y participer pour :

- > promouvoir la protection sociale,
- > combattre et réduire le chômage,
- > permettre la création d'emplois,
- > développer les investissements pour relancer l'activité économique,
- > promouvoir les services publics,
- > améliorer les salaires, les retraites,

les pensions et les minima sociaux et promouvoir l'égalité salariale femmes-hommes.

Elles réaffirment, dans la suite du 11 janvier, que la démocratie, la république, la paix, les libertés de pensée et d'expression sont des biens communs qu'elles sont décidées à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux, aux tentatives de division et de stigmatisation.

La convergence des mobilisations partout en Europe ce 1<sup>er</sup> mai sera un signe fort adressé aux différents gouvernements et aux patronats pour exiger une construction européenne fondée sur le progrès social, s'appuyant sur le renforcement du dialogue social et des droits sociaux.

**Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et Unsa appellent à la réussite des nombreuses manifestations unitaires qui seront organisées dans tout le pays le 1<sup>er</sup> mai 2015, sur la base de cet appel.■**

## Sommaire

- |   |       |                                 |     |   |        |
|---|-------|---------------------------------|-----|---|--------|
| > CP de : CGT, FSU, Solidaires, UNSA au 1 <sup>er</sup> mai | P 1   | > Calendrier                    | P 4 | > CP FSU : Naufrages en méditerranée                  | P 8    |
| > CP SNUEP : L'apprentissage n'est pas la solution          | P 2   | > PPCR : déclaration FSU        | P 5 | > Marche Mondiale des Femmes à Nantes                 | P 8    |
| > Lu au BO  | P 2   | > Déclaration FSU au CTM        | P 6 | > Laïcité   | P 9    |
| > Collège : une réforme sans l'avis des personnels          | P 3-4 | > Circulaire IMP                | P 6 | > En finir avec les idées fausses de l'extrême-droite | P 9-10 |
|   |       | > CP FSU : blocage des pensions | P 7 |   |        |
|   |       | > Concours réservés             | P 8 |   |        |

## **NON, MONSIEUR HOLLANDE, L'APPRENTISSAGE N'EST PAS LA SOLUTION AU CHÔMAGE DES JEUNES ! >**

Le président du Medef, Pierre Gattaz, ne pouvait espérer réponse plus rapide. Moins d'une semaine après avoir exigé du gouvernement la mise en place d'une « task force » pour agir en faveur de l'apprentissage, le président de la République lui répond favorablement lors d'une intervention télévisée.

Le SNUEP-FSU dénonce avec force les mesures annoncées à cette occasion consistant, une fois de plus, à promouvoir l'apprentissage à tous crins. À présent, il s'agirait de prendre en charge dans les entreprises de moins de 20 salariées, par l'octroi de primes, la quasi totalité du salaire d'un apprenti mineur lors de sa première année.

Des sommes faramineuses ont déjà été octroyées aux entreprises pour favoriser l'embauche d'apprentis au prétexte de la lutte contre le chômage. Ces mesures, onéreuses pour le contribuable, n'ont fait l'objet d'aucun bilan et semblent peu probantes puisque le taux de chômage des 15-24 ans n'a cessé d'augmenter depuis 3 ans. Quant aux taux de décrochage des jeunes en appren-

tissage sur des formations de niveau V et IV, ils sont alarmants et bien supérieurs à ceux des élèves en formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

Si François Hollande ne tarde pas à répondre aux exigences du Medef, il apparaît bien plus réticent à tenir ses propres engagements de revalorisation des lycées professionnels annoncés lors de sa conférence de presse de février.

Le SNUEP-FSU désapprouve fortement ces nouvelles mesures et demande un investissement ambitieux pour les 550 000 élèves scolarisés dans l'enseignement professionnel public. Il est urgent qu'une réelle valorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire soit mise en œuvre avec des moyens dédiés tant en termes d'offre de formation sur tout le territoire que de créations de postes.

Le SNUEP-FSU affirme qu'il y a urgence à investir dans le service public de la formation professionnelle initiale, outil efficace et incontournable pour lutter contre les sorties sans qualification, pour permettre d'améliorer le niveau de qualifications des jeunes et leur assurer une insertion professionnelle durable. ■

Lu au BO

### **BO n°14 du 2 avril 2015**

#### **Baccalauréat professionnel**

Pilote de ligne de production, création et modalités de délivrance : modification

arrêté du 7-1-2015 - J.O. du 11-3-2015- NOR [MENE1500433A](#)

#### **Examens et concours**

Utilisation des calculatrices électroniques à compter de la session 2018  
note de service n° 2015-056 du 17-3-2015- NOR [MENE1506921N](#)

### **BO n°15 du 9 avril 2015**

#### **Certificat d'aptitude professionnelle**

Spécialité ferronnier d'art : création et modalités de délivrance  
arrêté du 7-1-2015 - J.O. du 13-3-2015 (NOR [MENE1500403A](#))

#### **Brevet professionnel**

Spécialité arts de la cuisine : création et modalités de délivrance  
arrêté du 7-1-2015 - J.O. du 13-3-2015 (NOR [MENE1500414A](#))

#### **Brevet professionnel**

Spécialité arts du service et commercialisation en restauration : création et modalités de délivrance  
arrêté du 7-1-2015 - J.O. du 13-3-2015 (NOR [MENE1500423A](#))

### **BO n°16 du 16 avril 2015**

#### **Personnels du second degré**

Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2015  
note de service n° 2015-064 du 9-4-2015 (NOR [MENH1506630N](#))

## **COLLÈGE : UNE RÉFORME SANS L'AVIS**

### **DES PERSONNELS ! >**

Dès l'ouverture des discussions autour de la Loi de refondation de l'école, loin de tout immobilisme et persuadé de la nécessité d'une réforme, nous n'avons eu de cesse de demander qu'une réflexion sur le collège soit engagée. Les conditions de travail dégradées, les effectifs de classes en constante augmentation, les prescriptions de plus en plus nombreuses, la multiplication de réunions chronophages et trop souvent inutiles, des inégalités scolaires prégnantes et des remédiations aux difficultés scolaires inopérantes faute de temps et de conditions adéquates,... autant d'éléments qui plaident pour l'ouverture de ce dossier.

Ce dont ont besoin les élèves, à commencer par ceux qui n'ont que l'école pour apprendre c'est de temps et de conditions optimales pour accéder aux apprentissages.

La communication de la ministre de l'Éducation nationale pour appuyer la nécessité de réformer le collège a dressé un tableau assez noir et caricatural du collège, perçu comme stigmatisant voire méprisant pour les personnels qui se battent au quotidien pour leurs élèves : le collège aggrave la difficulté scolaire, il est monolithique dans son approche disciplinaire, il est peu motivant, anxiogène, frustrant... Le bilan aurait mérité une analyse plus sérieuse montrant ce qui marche et ce qui devrait évoluer pour répondre à l'objectif de la réussite de tous.

Le choix a été fait de penser le collège sur la base de deux postulats : l'autonomie dont on peut interroger la réalité et le périmètre et l'interdisciplinarité comme dispositif à même de permettre la réussite des élèves. Sans nier la valeur et l'intérêt d'en-

seignements interdisciplinaires dans lesquels nombre d'enseignants sont déjà investis et pour lesquels il aurait été intéressant de faire le bilan (que sont devenus par exemple les Itinéraires de Découverte ?), croire que la systématisation et l'obligation de construire de l'interdisciplinaire permettra de redonner du sens aux apprentissages et, par là même, de faire réussir les élèves relève plus de la posture dogmatique que d'une réalité mesurée. Pour nous, l'interdisciplinaire ne peut reposer que sur un disciplinaire fort et donc s'ancrer sur des objets riches de savoirs que le CSP se proposait d'étudier en lieu et place de thèmes vides de contenus mais aussi sur la base de projets construits par des enseignant-es volontaires pour répondre à des besoins identifiés.

### **une autonomie du chef d'établissement fondée sur la mise en place de hiérarchies intermédiaires**

Par ailleurs, l'autonomie des établissements voulue porte en germe des risques de mise en concurrence entre les disciplines scolaires, entre les enseignant-es voire même entre les éta-

blissements. Et cela d'autant plus qu'elle n'est pas, contrairement à ce qu'affirme la communication ministérielle, une autonomie pédagogique des équipes mais bien une autonomie du chef d'établissement fondée sur la mise en place de hiérarchies intermédiaires et la valorisation de « bonnes pratiques » imposées. La question du parcours des élèves se pose fortement alors même que le souhait exprimé visait à construire une offre qui soit identique pour tous les élèves. Chaque établissement pouvant moduler ses horaires sur le cycle, comment vont se faire les transitions lorsque l'élève changera d'établissements (ce qui arrive très fréquemment) ?

S'agissant d'une même offre pour tous les élèves, une interrogation forte demeure.

>>>

---

CSE du 10 avril 2015

DECLARATION

SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNPI-FSU

>>>

Alors même que le ministère communique et critique le volume différencié de 110 h à 128 h qui conduit à observer que les élèves en réussite aux tests PISA sont ceux qui bénéficient du nombre d'heures de cours le plus important, le ministère propose de construire des grilles sur la base de 114 h... Si la réussite de tous les élèves est au cœur du dispositif, pourquoi ne pas avoir imaginé cette construction sur la base des 128 h ?

La construction d'une réforme importante telle que celle du collège aurait, pour le moins, nécessité de prendre l'avis des acteurs. Consulter l'ensemble des personnels de collège pour valider les orientations, les propositions et l'adéquation de ces dernières avec leurs attentes pour le service public d'éducation et pour la réussite des élèves devrait être un préalable nécessaire avant l'examen des textes en CSE. Une réforme qui ne serait pas portée par la profession qui a l'obligation de la mettre en œuvre n'aura pas les effets attendus et ajoutera du malaise aux difficultés réelles de l'exercice du métier au quotidien.

Pour nous, le projet qui est présenté ce jour ne répond à aucune des problématiques posées au collège.

Au besoin de temps pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages, on répond en imposant des EPI qui nécessitent concertation et travail collectif sans qu'aucun temps de concertation ne soit prévu et financé. Aux prescriptions trop importantes, on répond en mettant en place de nouvelles coordinations qui deviendront, de fait, des hiérarchies intermédiaires productrices de nouvelles prescriptions. À la difficulté scolaire on apporte une réponse par l'interdisciplinaire conçue comme « pratique » laissant ainsi croire que tout enseignement « théorique » serait par nature ennuyeux et fatalement un obstacle pour trouver sens aux contenus enseignés. Aux classes de plus en plus chargées, on n'apporte aucune réponse...

Bref, vous l'aurez compris, pour nous ce projet n'apporte aucune solution pour la réussite de tous les élèves et va, au contraire, générer de nombreuses difficultés. Ce projet doit être abandonné et les discussions doivent reprendre sur de nouvelles bases plus ambitieuses et porteuses de réels changements dans l'intérêt des élèves et des personnels. ■

## CALENDRIER : PASSAGE EN FORCE >

*Calendrier scolaire  
2015-2016, 2016-2017, 2017-2018*

Le CSE a largement rejeté en séance le calendrier scolaire :

**48 Contre, 14 Pour, 8 Abstention.**  
Ce calendrier fixe notamment le principe d'une rentrée des élèves intervenant au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre et d'une fin d'année au plus tard à la fin de la première semaine complète de juillet. Il modifie la composition des zones de vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de tenir compte du nouveau découpage territorial.

Le ministère passe en force et indique que le calendrier scolaire tel qu'il a été présenté par le ministère s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire.

Il précise qu'une commission sera constituée au sein du CSE pour que *"les acteurs puissent prolonger cette réflexion et forger [...] les termes d'un nouveau consensus pour l'élaboration des calendriers futurs"*.

**De qui se moque-t-on ? ■**

## PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES, RÉMUNÉRATIONS >

Cette réunion est la première du cycle PPCR sur la grille. Vous nous proposez des échanges sur la base d'un état des lieux sur les traitements et sur les indemnités.

La première difficulté que nous rencontrons est l'absence de programmation explicite de l'ensemble des sujets. Les documents reçus pointent deux objectifs (« redonner de l'ampleur » aux grilles et « rééquilibrer la part indiciaire et la part indemnitaire » dans les rémunérations). Quand les autres objectifs seront ils abordés ? Quels sont les ordres du jour de cette réunion et des suivantes ?

L'état des lieux proposé a besoin d'être complété parce qu'il se limite aujourd'hui à une approche des grilles type, et parce qu'en sont absentes les problématiques d'égalité de rémunération (par exemple, les données sur les indemnités ne distinguent pas la situation des hommes et des femmes alors que cette différenciation est accessible dans les statistiques publiques).

Sur le versant territorial un grand nombre d'agents ne bénéficie d'aucun complément de rémunération. Et cet aspect de la réalité n'est pas abordé.

L'examen de la situation des corps enseignants dans cette présentation est caricatural : il esquisse la décision de recruter de nouveau à l'échelon 1 à la rentrée 2014 (moins de 11 % au-dessus du SMIC) ; nous pointons l'absence de rappel des données démographiques illustrant la faiblesse des effectifs de la hors classe des PE, et pour tous les corps enseignants le poids exagéré de la fin de la classe normale du fait de la durée de séjour dans ces échelons.

Rien n'est dit du travail à conduire pour combattre le constat que dans la FP aussi, les professions féminisées sont moins bien rémunérées tant au plan indiciaire qu'indemnitaire. Comment se traduit l'engagement du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle ? Pour mémoire, le protocole signé stipule que « *le Gouvernement prend l'engagement que, dans le cadre des différents chantiers inscrits à l'agenda social, les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes soient pris en compte* » ?

Les documents reçus ignorent des questions essentielles telles que celle de l'attractivité des métiers (postes vacants aux concours enseignants) et celle de la reconnaissance des qualifications et de l'évolution de la technicité du travail réalisé par les agents. Sur ce dernier aspect, la FSU conteste que soit écartée d'entrée la situation des corps recrutant au niveau du doctorat, comme

celle du classement des corps et cadres d'emplois dont la durée de formation a été allongée (diplôme porté à bac +3 pour les ASS et les éducateurs, exigence du master pour les enseignants). Pour la FSU la rénovation de la grille doit traiter de l'ensemble de la grille, des plus faibles rémunérations comme de la catégorie A+. La rénovation de la grille doit concerner aussi les enseignants/chercheurs, les chercheurs et les ingénieurs de recherche. Pour ces corps, la transformation des indemnités en traitement indiciaire doit faciliter la revalorisation des grilles.

Ces documents s'appuient sur des affirmations non vérifiées comme celles portant sur la durée des carrières réelles.

Ils donnent en revanche des éléments concernant la possibilité d'intégrer une part de l'indemnitaire au traitement indiciaire. Les montants envisagés (3 points d'indice en catégorie C, 5 points en B, 7 en A) sont particulièrement faibles. Il n'est pas acceptable de renvoyer « à moyen terme » le rééquilibrage auquel la ministre s'est engagée.

On manque ainsi l'occasion de corriger de nombreuses inégalités.

La fin de la négociation est fixée au 2 juin. Il est clair que les questions de fond ne seront pas abordées, que l'examen de toutes les situations ne pourra se faire dans ce délai.

**il est  
indispensable  
de décider  
de mesures  
générales  
immédiates**

Ce calendrier comme les documents préparatoires reçus tranche avec l'objectif d'une « *rénovation des grilles* », avec celui de « *redéfinir le rôle et la place des rémunérations indemnitaires* » ; tout juste pourra-t-on déboucher sur quelques mesures dans une enveloppe limitée dont le montant semble ne pas pouvoir

être communiqué ! Il apparaît cependant les 500 millions d'euros récupérés sur le dos des agents par la suppression de l'indemnité exceptionnelle sont une partie significative de cette enveloppe.

Le 9 avril, la FSU, avec d'autres organisations syndicales, a appelé les personnels à se mobiliser pour l'emploi, les salaires et la défense des services publics.

Pour la FSU, il est indispensable de décider de mesures générales immédiates (valeur du point d'indice et attributions de points additionnels sur l'ensemble de la grille) et de se donner le temps d'un débat approfondi.

**Faute de quoi le rendez-vous de la « rénovation » des grilles sera manqué. ■**

---

Déclaration FSU

Réunion PPCR sur la grille

Ministère, le 15 avril 2015

Déclaration de la FSU  
au Comité technique ministériel  
Paris, le 16 avril 2015

## DÉCLARATION FSU AU CTM >

Des dizaines de milliers de personnels de l'Éducation nationale étaient en grève le 9 avril dernier. Au cœur de cette journée, la demande pressante de mettre fin au gel des salaires et de créer des emplois à la hauteur des besoins pour l'école. Voilà bien des orientations indispensables pour reconnaître l'engagement professionnel de tous nos collègues et répondre au défi de la réussite de tous les jeunes.

Le gouvernement avait annoncé vouloir faire du dialogue social le marqueur de son action.

Nous n'évoquons ici la réforme du collège marquée davantage par le choix de l'affrontement que par celui du dialogue que pour souligner que sur des dossiers essentiels pour notre ministère, ses personnels et la qualité du service d'éducation, force est de constater que les dernières semaines sont particulièrement inquiétantes.

Il nous a ainsi fallu mobiliser le règlement pour que la question de la réorganisation de l'administration de l'État dans les territoires et ses conséquences pour les services et les personnels soit abordée aujourd'hui. Nous y reviendrons donc.

Le projet de décret sur le droit syndical appelle de notre part la présentation d'amendements dont l'objectif est le respect des engagements gouvernementaux pris lors des accords de Bercy de conforter et renforcer les moyens des organisations syndicales en vue d'améliorer la qualité du dialogue social.

Nous nous inquiétons aussi de ne pas avoir été saisis d'un projet d'arrêt prévu par le décret pour l'utilisation des crédits de temps attribués aux membres des CHS-CT sous forme de décharges de service. Cette règle doit être précisée dans notre ministère pour que les CHS-CT puissent fonctionner avec des formes adaptées en particulier à l'organisation des enseignements.

Différents dossiers sur lesquels un engagement avait été pris dans le cadre des groupes métier sont au point mort. C'est par exemple le cas pour les personnels non titulaires avec l'absence de traduction des orientations annoncées l'année dernière. Certains rectorats proposent

**Différents dossiers sur lesquels un engagement avait été pris dans le cadre des groupes métier sont au point mort.**

des vacances, nous ne sommes saisis d'aucun projet pour les textes devant sécuriser l'emploi de ces personnels. Le ministère de la Fonction publique veut boucler en toute hâte le dossier PPCR et considé-

rant satisfaisante la situation des personnels enseignants renvoie d'hypothétiques mesures de revalorisation à plusieurs années. **Faudra-t-il attendre que le SMIC ait rattrapé le traitement de début de carrière des enseignants pour que le gouvernement prenne la mesure de la crise de recrutement ?**

Pour les personnels de direction et d'inspection, nous rappelons notre opposition à toute prime aux résultats. La FSU avait voté en CTM contre leur instauration. Nous réitérons notre demande de réintégrer la part résultats dans les parts fonction et responsabilité de l'IFRR<sup>1</sup>. ■

1- Indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats

### **CIRCULAIRES SIGNÉES : Indemnité Mission Particulière Missions et obligations réglementaires >**

Les circulaires relatives d'une part aux missions et obligations de service des enseignant-es exerçant dans le second degré et d'autre part à l'indemnité pour missions particulières ont été signées. Elles seront

prochainement publiées au Bulletin Officiel.

**Rappel** : le SNUEP-FSU s'est opposé aux IMP et a revendiqué une application de la pondération aux PLP.

Un dossier sera consacré à ce sujet dans un prochain journal. ■

## **BLOCAGE DES PENSIONS : UN AN DE PLUS. INACCEPTABLE POUR LA FSU ! >**

Près de 30 000 retraités ont manifesté dans la dernière quinzaine de mars. Malgré cela, le gouvernement reste sourd à leurs demandes.

Il confirme le cap de l'austérité malgré ses échecs et les difficultés grandissantes pour le monde du travail mais aussi pour les retraités. Il vient d'annoncer des économies supplémentaires pour 2015 et 2016 tournant le dos aux investissements nécessaires et à l'amélioration du pouvoir d'achat des actifs et pensionnés.

Ainsi, il pénalise à nouveau les retraités en étendant le gel des pensions en vigueur depuis avril 2013 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016, soit plus de trois années de blocage. C'est inacceptable pour la FSU et le prétexte d'absence d'inflation ne tient pas !

Ce gel signifie une baisse du pouvoir d'achat des pensions parce que l'indice officiel des prix mesure mal leur évolution, notamment pour les dépenses contraintes, mais aussi parce que les mesures fiscales ont lourdement amputé le pouvoir d'achat des retraités (suppression de la demi-part des veufs et veuves, élargissement de l'assiette pour les parents de 3 enfants et plus, CASA payée par les seuls retraités imposables pour financer la perte d'autonomie alors que la loi n'est toujours pas votée).

Et ce alors que les attaques contre la protection sociale augmentent les restes à charge et le coût des complémentaires.

La FSU proteste contre cette nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraités qui, comme les actifs, subissent l'augmentation de la TVA, les difficultés d'accès aux soins, la hausse des dépenses contraintes, tarifs réglementés (EDF, GDF, SNCF, logement...).

La FSU rappelle sa demande d'indexation des pensions sur les salaires ce qui signifie le droit à pension comme rémunération continuée du travail salarié.

Les retraités voient leur situation sociale régresser comme leur pouvoir d'achat. Aujourd'hui près de 10% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Le COR lui-même souligne la dégradation du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités (pension moyenne en 2012 : 1288 euros).

La FSU poursuit son engagement et ses actions, dans un cadre unitaire le plus large possible, afin d'obtenir la revalorisation du pouvoir d'achat des retraités et l'amélioration de leurs conditions de vie. ■



## PROLONGATION DES CONCOURS RÉSERVÉS ! >

Le ministre de la Fonction publique vient de prolonger de deux ans, jusqu'en 2018 par conséquent, la tenue des concours réservés afin de mettre un terme à la précarité de l'emploi dans les trois Fonctions publiques : d'État, Territoriale et Hospitalière. Bien entendu, cette

décision est prise à partir du bilan dressé pour les trois sessions de 2013, 2014, 2015, au cours desquelles a été mise en application la loi de 2012. "

Le SNUEP-FSU interviendra auprès de la DGRH pour que cette prolongation soit effective et permette à toutes et tous d'être titularisé-es dans toutes les disciplines. ■

## NAUFRAGES EN MÉDITERRANÉE : AGIR D'URGENCE

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, 800 personnes ont perdu la vie dans le naufrage d'un chalutier en provenance de Tripoli au large des côtes libyennes. Cette hécatombe, décimant des hommes, des femmes, des enfants, en provenance de Syrie, d'Érythrée, de Somalie, du Bangladesh... fuyant le chaos et la misère, est la plus importante jamais enregistrée en mer Méditerranée. Elle surpasse le drame de Lampédusa au cours duquel 600 victimes, lors de deux incidents distincts, avaient trouvé la mort en octobre 2013. En seulement quelques jours, trois naufrages ont provoqué la mort d'environ 1250 personnes. Depuis le début de l'année, ce sont 1700 migrants qui ont péri noyés aux portes de l'Europe (3500 morts en 2014).

La FSU exprime son effroi devant cette catastrophe humanitaire. Dans l'immédiat et pour faire face à l'ur-

gence de la situation, la FSU demande que soit mise en place au niveau européen une coordination pérenne et renforcée de moyens humains, matériels et financiers permettant de porter secours et assistance à des naufragés dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

Ces flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses, d'accès à l'eau potable, à de bonnes conditions de nutrition, aux soins...

La FSU appelle d'urgence à une réflexion d'ensemble portant notamment sur la demande d'asile et plus généralement concernant la politique migratoire de l'Europe qui, pour contrôler ses frontières, tourne le dos aux milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.



## MARCHE MONDIALE DES FEMMES, 6 ET 7 JUIN À NANTES >

Lors des trois éditions précédentes, les forums de la Marche Mondiale des Femmes avaient été organisés à Paris, Marseille et Montreuil. Cette année, nous organisons cet événement national à Nantes, conjointement avec l'Espace Simone de Beauvoir.

### Samedi 6

9h30 – Ouverture par l'Espace Simone de Beauvoir et la Marche Mondiale des Femmes

- Table rondes : Violences faites aux femmes ; Migration et mondialisation, Travail – Autonomie financière.

sation, Travail – Autonomie financière.

- Accueil de la caravane européenne

- Conférence de presse  
- Marche dans Nantes : départ 16h30

### Dimanche 7

- Tables rondes : Montée des extrêmes droites et religieux, Justice climatique / souveraineté alimentaire, Livre blanc des revendications.

- 13 h : clôture suivie d'un pique-nique féministe.





## QUAND ON INSTRUMENTALISE LA LAÏCITÉ >

Le thème de la laïcité est actuellement souvent rabâché, érigé en valeur nationale, républicaine, ciment de notre École et de notre société. La laïcité serait le remède miracle à la crise morale et au morcellement de notre société.

Toutefois, ce que recouvre ce terme n'est pas toujours très clair... D'autant que cette valeur est largement instrumentalisée par les différents partis, période électorale et montée du FN obligent...

Au moment des élections départementales, l'UMP via N. Sarkozy s'est exprimé sur le sujet comme défenseur de la « laïcité ». Il refuse désormais de tolérer le port de foulard dans les universités ou la préparation de menu de substitu-

tion sans porc dans les cantines scolaires. Pour cette dernière mesure, il soutient ainsi le jeune maire UMP de Chalon-sur-Saône, Gilles Platret, qui a supprimé cette pratique qui perdurait pourtant depuis 30 ans !

Le SNUEP-FSU veillera, dans les établissements où il est présent, à ce que de telles mesures ne soient pas appliquées et à éviter toute démagogie.

La laïcité est ici purement un sujet électoraliste mais surtout, ce terme est totalement galvaudé. La laïcité n'est pas synonyme d'assimilation ou de rejet des religions... Elle doit au contraire permettre une tolérance et une liberté nécessaires au « vivre-ensemble », surtout à l'heure où la société se divise, où tous les communautarismes se renforcent. ■

Virginie Bouvot  
Co-secrétaire académique

Laïcité  
contribution

### Chap. 18.

**« Quand les français émigrent à l'étranger, c'est pour apporter leurs diplômes et leurs compétences, alors que les étrangers, eux, viennent chez nous sans qualification, pour profiter des richesses qu'ils n'ont pas chez eux. »**

Pour le démographe Hervé Le Bras, la France qui s'inquiète d'être « submergée » par l'immigration est en train de devenir un pays d'émigration. Selon une enquête réalisée en 2012 par la Maison des Français de l'étranger, 44 % des 1.5 million d'expatriés sont des diplômés âgés de moins de 35 ans. Se disant victimes du « manque de confiance des seniors » ou de

« discriminations en raison de leurs origines », ces derniers ont majoritairement quitté la France faute de pouvoir trouver du travail dans leur domaine et selon leurs compétences.

>>>



Extraits du livre  
Pierre-Yves Bulteau

Suite extraits du livre  
Pierre-Yves Bulteau



Depuis le début des années 2000, cette tendance augmente de 3 à 4 % par an. En 2013 elle a même atteint un pic :

cette année-là, 27 % des jeunes envisageaient de partir vivre à l'étranger. 27 % c'est également le taux de chômage actuel des jeunes français mesuré par Eurostat en mars 2013. En somme, l'émigration des français à l'étranger est de plus en plus due à l'existence d'un chômage des jeunes en France.

Paradoxalement, la France et la plupart des pays riches manquent de main d'œuvre qualifiée dans des secteurs comme la médecine, les services de santé et certaines industries. La France fait donc venir des médecins de Roumanie, des infirmières d'Espagne, quand les Etats-Unis recrutent des ingénieurs informaticiens en Inde.

Ce qui est en cause des ces phénomènes, ce n'est pas la circulation des personnes mais les politiques de formation déficientes des pays riches qui créent une pénurie de main d'œuvre et contribuent par la mise en œuvre de stratégies d'« immigration choisie », à priver les pays les plus pauvres de leurs salariés les plus qualifiés. On voit par là qu'on ne peut faire abstraction des inégalités sociales et de développement dans le monde quand on veut aborder les questions d'immigration. Publiée le 20 janvier 2014, l'étude annuelle de l'ONG Oxfam montre que **46 % des richesses mondiales sont détenues par 1 % de la population et que les 85 personnes les plus riches détiennent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale.** En 2012, on comptait ainsi 212 milliardaires de plus qu'en 2011, se partageant une fortune cumulée de 5400 milliards de dollars, soit une augmentation de 17 % en un an. 17 %, c'est le taux, en nette hausse, de citoyens

européens vivant sous le seuil de pauvreté cette même année. Désormais, toujours selon Oxfam, 7 personnes sur 10 dans le monde vivent dans un pays où l'inégalité économique a augmenté au cours des 30 dernières années. Selon Sébastien Fourmy, d'Oxfam France, « *sans véritable action pour réduire ces inégalités, les privilèges et les désavantages se transmettront de génération en génération, comme sous l'ancien régime. Nous vivrons alors dans un monde où l'égalité des chances ne sera plus qu'un mirage* ». Ces inégalités économiques ont pour conséquences directes l'explosion de la pauvreté et l'exacerbation des problèmes sociaux, qui poussent les citoyens du monde à fuir leur pays pour se construire une nouvelle existence ailleurs. La progression des inégalités au niveau mondial explique ainsi une partie de l'immigration. On ne peut en rester à ce constat. Soit on se recroqueville et on tente de construire des murs qui empêchent de voir l'état du monde, soit on s'engage pour combattre les inégalités sur la planète et pour construire une perspective de développement durable qui procure du travail à tous. Dans cette 2<sup>nd</sup>e option, la seule qui soit solidaire, la France, et plus largement l'Europe, ont intérêt à construire un tissu de coopérations économiques avec d'autres continents. Dans cette perspective, la présence de personnes immigrées originaires de ces pays est une formidable opportunité pour établir des liens, imaginer des projets communs, échanger des idées, construire des partenariats dans les domaines de l'industrie et des services et s'entraider pour envisager la transition écologique. ■



## EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES PROPAGÉES PAR L'EXTRÊME-DROITE